

Désignation de l'entreprise **FONDS DE DOTATION MONTESSORI POUR L'ENFANCE**Néant ☐Adresse de l'entreprise **65 QUAI D'ORSAY 75 007 PARIS**Numéro SIRET* **7 9 5 2 3 8 0 8 8 0 0 0 1 2**Durée de l'exercice en nombre de mois* **1 2** Durée de l'exercice précédent* **1 2**

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 0 1 8		3 1 1 2 0 1 7	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles*	028	030				
	Immobilisations financières* (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
	Marchandises*	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070				
		072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	2441	086	2441	13023	
	Charges constatées d'avance*	092	094				
	Total II	096	2441	098	2441	13023	
Total général (I + II)		110	2441	112	2441	13023	

PASSIF

		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1094	1094	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134	7858	12487	
	Résultat de l'exercice	136	-8290	-4630	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	662	8952	
Provisions pour risques et charges Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1779	3960	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		111	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	1779	4071	
Total général (I + II + III)		180	2441	13023	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195			
	(2) Dont créances à plus d'un an 197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **FONDS DE DOTATION MONTESSORI POUR L'ENFANCE**Néant ☐**A — RÉSULTAT COMPTABLE**

Exercice N clos le

13/11/11 21/10/11 8

Exercice N-1 clos le

13/11/11 21/10/11 87

1

2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
				217	218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	0	10500
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	0	10500	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	290	4630
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243)			244		
	Subventions accordées par l'association				250	8000	10000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262		
			260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	8290	14630	
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)				270	-8290	-4130	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles (VI)			300		500	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306			
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	-8290	-4630	
B — RÉSULTAT FISCAL				312	-8290	-4630	
Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
Deductions	Entreprise nouvelles (+1. seules)	986	Zone franche urbaine (+4. octies et octies A)	987	Zone franche Corse (+4. decies)	988	
	Reprise d'entreprises en difficulté (+1. seules)	981	Jeune entreprise innovante (+4. seules A)	989	Pôle de compétitivité (+1. indices)	990	
	Divers* dont ZFA (+4. quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	352		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		Déficit col. 2	356			
	Déficits antérieurs reportables : *				360		
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1	370		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*	380	n° du centre de gestion agréé :	388	
Montant de la T.V.A. col. 374		374	Effectif moyen du personnel*	376	Effectif affecté à l'activité artisanale	861	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **FONDS DE DOTATION MONTESSORI POUR L'ENFANCE 2018**Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
	TOTAL	570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FONDUS DE DOTATION MONTESSORI POUR L'ENFANCE 2018

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)

800	☐
-----	--------------------------

VI CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	202		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	203		Crédit d'impôt famille	204	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208		Autres imputations	211				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FONDS DE DOTATIONS MONTESSORI POUR L'ENFANCE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales en la matière et dans les respects du principe de prudence

Le bilan de l'exercice présente un total de 2441 euros

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produites de 0 euros et un total des charges de 8290 euros, dégageant ainsi un résultat de – 8290 euros

L'exercice considéré débute le 01/01/2018 et finit le 31/12/2018. Il a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenues pour les l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans la méthode d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir comptes des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dotations consommable

Selon les statuts, la dotation du Fonds de Dotation est consommable.

L'Avis 2009-01 du CNC prévoit de traduire comptablement le caractère consommable de ces dotations

Il prévoit de comptabiliser un produit représentatif de la quote-part de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice avec comme contrepartie un compte de « dotations consommables inscrites au compte de résultat ».

A la clôture, la différence entre la quote-part virée en produits et la dotation effectivement consommée sera constatée en insuffisance ou excédent au compte de résultat (et reprise en report à nouveau). Faute de budget prévisionnel, la constatation de la consommation annuelle de la dotation consommable n'est pas réalisable.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

EXERCICE 2018

LIBELLE	SOLDE DEBUT D EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE FIN D EXERCICE
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE				
APPORT SANS DROIT DE REPRISE	1094			1094
REPORT A NOUVEAU	12488		-4630	7858
RESULTAT DE L EXERCICE	-4630	4630	-8290	-8290
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	0			
TOTAL GENERAL	8952			662